



RISQUE NUCLEAIRE

Par arrêté du 30 Mai 2018, le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, préfet de la Gironde et le Préfet de la Charente Maritime ont approuvé l'extension du périmètre du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de 10 à 20 km autour du centre nucléaire de production d'électricité du Blayais. De ce fait, la commune de Cussac Fort Médoc, exclue de ce périmètre jusqu'à cette date, est désormais concernée par ce principe de précaution, comme de nombreuses communes du Médoc. Le Plan Particulier d'Intervention intègre toute la procédure de protection des populations en fonction de la nature de l'incident ou de l'accident nucléaire et du périmètre dans lequel elles sont situées : 2 km, 5 km, ou 20 km (périmètre dans lequel se situe la commune de Cussac Fort Médoc).

AVANT L'EVENEMENT

Connaître le signal d'alerte et les consignes : En cas d'accident industriel ou nucléaire, la population est alertée par un signal précis : **une sirène au son modulé (montant et descendant). Ce signal dure trois fois une minute.**

Avoir des comprimés d'iode stable dosés à 65 mg : En saturant la thyroïde d'iode stable, ils empêchent l'iode radioactif de se fixer sur cette dernière qui est alors protégée. Ces comprimés ne doivent être pris que sur consigne formelle du représentant de l'autorité de l'Etat.

PENDANT L'EVENEMENT

Dès l'audition de ce signal, la population doit suivre les consignes suivantes :

Se mettre à l'abri dans un local :

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public :

Restez où vous êtes. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.

Si vous êtes dehors :

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.

Si vous êtes en voiture :

Garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

Confinez-vous : Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.

- Fermez les portes et les fenêtres.

- Arrêtez et bouchez les ventilations.

- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

Ecouter la radio : France Bleu Gironde (FM 100.1 Mhz)

Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio. En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes.

Ne pas téléphoner : Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle : Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.

SIGNAL DE FIN D'ALERTE

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.



RISQUE SANITAIRE / EPIDEMIE

La crise sanitaire du coronavirus (Covid 19) de 2020 a montré l'impact que pouvait avoir une épidémie. Se tenir informé auprès de sources officielles et respecter scrupuleusement les consignes données par les Autorités

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



34 avenue du Haut-Médoc
33 460 Cussac Fort Médoc

La protection des populations, des biens et de l'environnement compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. Le citoyen reste cependant un acteur essentiel des politiques de sécurité civile pour faire face aux événements divers susceptibles de déstabiliser nos organisations.

En cas d'événement climatique ou technologique majeur, deux médias ont signé une convention avec la Préfecture pour la communication en cas de crise :

- **Télévision : France 3**
- **Radio : France Bleu Gironde sur 100.1 Mgh**



INONDATIONS



FEUX DE FORET



TEMPETES



RISQUE NUCLEAIRE



RISQUE SANITAIRE / EPIDEMIE

NUMEROS D'URGENCE

| | |
|---------------------------------------|----|
| Pompiers | 18 |
| Police Secours/ Gendarmerie Nationale | 17 |
| SAMU | 15 |

| | |
|-------------------------|----------------|
| Urgence EDF Electricité | 09 726 750 33 |
| Urgence Gaz de Bordeaux | 05 56 79 41 00 |
| Urgence Veolia | 05 61 80 09 02 |

AUTRES NUMEROS

| | |
|---|----------------|
| Météo France | 0892. 680. 233 |
| Préfecture Bordeaux | 05 56 90 60 69 |
| <i>(Ligne téléphonique de la Préfecture réservée aux urgences et situations de crise)</i> | |
| Gendarmerie de Castelnau de Médoc | 05 57 88 60 40 |
| Police intercommunale de Margaux | 05 57 22 21 55 |
| Mairie de Cussac Fort Médoc | 05 57 88 85 00 |

Que dire aux secours ?

- Votre nom
- Votre numéro de téléphone
- L'adresse du lieu de l'événement ou de l'accident
- Le nombre de victimes et leur état
- Avant de raccrocher, assurez-vous d'avoir donné tous les renseignements nécessaires et demandez si vous pouvez raccrocher.



INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. On distingue deux types d'inondations :

1. la montée lente des eaux en région de plaine : la rivière sort lentement de son lit et inonde la plaine pendant une période relativement longue
2. la formation rapide de crues torrentielles lors de précipitations intenses : les eaux de ruissellement se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles, brutales et violentes. Le ruissellement est dû à l'imperméabilisation des sols limitant l'infiltration lors de fortes précipitations

AVANT L'ÉVÈNEMENT

Informez-vous sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux et les lieux de refuge.

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, Météo France, mairie)
- Fermer les portes et les fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Monter dans les étages.
- Prévoir une réserve d'eau potable.
- Éviter de rester bloqué (*quittez les lieux dès que l'ordre est donné*)
- Déplacer hors d'atteinte de l'eau le mobilier qui peut l'être, les objets de valeur et les produits polluants.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occuperont d'eux.
- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Éviter de téléphoner : libérer les lignes téléphoniques pour les secours.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Effectuer un constat des dégâts : inventaire, photographies, estimations financières, déclaration aux assurances
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur les installations sèches.
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie)



FEUX DE FORET

Un incendie de forêt est une atteinte à l'environnement, détruisant la faune et la flore. Il est aussi une atteinte aux personnes et aux biens. On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arboré (parties hautes) est détruite. Des conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, vent, foudre...) peuvent faciliter les départs d'incendies plus ou moins importants.

AVANT LE FEU

Il est rappelé à chacun que dans les zones boisées et leurs abords (200 mètres) le débroussaillage est obligatoire pour les particuliers comme pour les personnes morales sur une profondeur de 50 mètres autour des bâtiments et 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès. (article L 322-3 du Code Forestier).

EN CAS DE FEU

Vous êtes déjà en forêt

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appeler les pompiers en composant le 18 et la mairie (Tel : 05 57 88 85 00) pour le signaler.
- Si possible, attaquer le feu
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu
- Respirer à travers un linge humide

- Ne pas sortir de voiture, si vous êtes dans votre véhicule

Vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment ou chez vous

- Ouvrir votre portail et ne pas vous enfermer à clés pour faciliter l'arrivée des secours.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage.
- Fermer les bouteilles de gaz et éloigner le plus possible celles qui sont à l'extérieur.
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
- Occulter les aérations avec des linges humides.
- Ne pas sortir sauf instruction contraire des autorités ou des secours.

APRÈS LA CRISE

- Surveiller et éteindre les foyers résiduels.



TEMPÊTES

Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques qui peuvent avoir plusieurs effets : vent, pluie, vagues. Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89km/heure. L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique pendant l'automne et l'hiver. Les vents violents constituent le phénomène météorologique le plus fréquent sur la façade Atlantique et le département girondin, de par sa façade maritime, est concerné par le risque de tempête.

AVANT LA TEMPÊTE ou LE COUP DE VENT VIOLENT

- Écouter les bulletins météo et les recommandations et consignes de sécurité
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Ne pas rester dehors et encore moins sous un arbre
- Gagner un abri en dur et fermer portes & volets
- Rentrer les animaux et le matériel
- Annuler les sorties, en particulier les sorties en mer ou en rivière
- Arrêter les chantiers et rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouettes

PENDANT LA TEMPÊTE

- Ne sortir EN AUCUN CAS, même pour constater un dégât.
- S'informer du niveau d'alerte et des consignes de sécurité à appliquer.
- Éviter de se déplacer : en cas d'obligation de déplacement, en voiture, rouler lentement.
- Débrancher les appareils électriques, les antennes de télévision, livebox, ...
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Les enseignants les gardent à l'intérieur où ils sont plus en sécurité.
- Ne pas téléphoner : laisser les lignes téléphoniques disponibles pour les secours.

APRÈS LA TEMPÊTE ou LE COUP DE VENT VIOLENT

- Effectuer un constat des dégâts : inventaire, photographies, estimations financières, déclaration aux assurances
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres menaçant de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

CANICULE

- Se tenir informé : bulletins météo et consignes
- Ne pas laisser rentrer la chaleur en fermant portes, fenêtres et volets
- Ne pas sortir aux heures chaudes
- Éviter la pratique du sport, en particulier en journée
- Penser à s'hydrater régulièrement, à boire souvent et à manger normalement
- Personnes fragiles et isolées : penser à vous inscrire en mairie

